

Déclaration de conformité des emballages au Décret 2007-1467 du 16 octobre 2007 (JORF)

Fournisseur des emballages : **AMORIM France S.A.**
Site Champagne - Z.A. Les Verriats
51500 CHAMPFLEURY

Produit ou famille concernés : **Bouchon liège aggloméré + 1 ou 2 rondelles / Bouchons tout agglomérés**

Les emballages sont conformes aux dispositions du **Décret n°2007-1467 du 16 octobre 2007** relatif aux exigences liées à l'environnement. De fait, les Emballages ont notamment été conçus et fabriqués dans le respect des normes CEN pertinentes, - ci-après les Normes -, tel qu'indiqué dans le tableau ci-dessous :

Normes	Exigence	à cocher
Prévention par réduction à la source (EN 13428)	Réduction maximale du volume et du poids des Emballages en respectant les exigences de protection et d'hygiène du produit, la sécurité et le facing	<input checked="" type="checkbox"/>
Substances nuisibles ou dangereuses	Absence de substances nuisibles ou dangereuses	<input checked="" type="checkbox"/>
	Si présence de ces substances : attestation de minimisation	<input type="checkbox"/>
Réutilisation ⁽¹⁾ (EN 13429)	Caractère réutilisable (selon les termes de la Norme) des Emballages	<input type="checkbox"/>
Valorisation ⁽²⁾ : • Par recyclage matière (EN 13430) • Energétique (EN 13431) • Par compostage ou biodégradation (EN 13432)	Emballages recyclables (selon les termes de la Norme)	<input checked="" type="checkbox"/>
	Réalisation d'un gain calorifique (selon les termes de la Norme)	<input checked="" type="checkbox"/>
	Valorisation par des méthodes organiques (selon les termes de la Norme)	<input type="checkbox"/>
Teneur en métaux lourds	Somme des teneurs en plomb, cadmium, mercure et chrome est : ✓ Inférieure à 100 ppm ; ✓ Inférieure aux limites réglementaires dans le cas des emballages verre (C(2001)398) ou des caisses et palettes plastique (C(1999)246).	<input checked="" type="checkbox"/>

(1) non obligatoire (2) l'Emballage répond à, **au moins**, l'une de ces 3 exigences.

AMORIM France s'engage à tenir à jour la documentation technique relative aux Emballages, ainsi qu'à présenter dans les délais réglementaires, à la demande de l'administration, tous éléments relatifs à la déclaration de conformité, notamment un dossier composé :

- d'une description générale des Emballages et de leur composition (matériaux, en particulier métaux lourds) ;
- des dessins de conception et fabrication ainsi que les descriptions et explications nécessaires à leur compréhension ;
- des résultats des mesures effectuées afin de vérifier que les niveaux de concentration de métaux lourds ne sont pas dépassés ;
- des résultats de calcul de conception et des contrôles effectués dans le cadre des Normes.

Les présentes données de conformité mentionnées ci-dessus sont certifiées exactes par **Franck AUTARD**
Fonction : Directeur Exécutif de la société **AMORIM France**.

Date : 12.01.2021
(Attestation valable pendant 5 ans)

Signature :